



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT  
**Syndicat Mixte du GERS**  
 CS 40509  
 32021 AUCH CEDEX 9

**DELIBERATION n° CS 04 09 20**  
**Séance du 28 septembre 2020**

**ELECTION DES MEMBRES AU COMITE TECHNIQUE (CT)  
 ET AU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**

**Nombre de membres**  
 En exercice : 19  
 Présents : 18  
 Procuration : 01  
 Absent : 01

**Date de la convocation**  
 Le 21 septembre 2020

**Date d'affichage**  
**01 OCT. 2020**

Le lundi 28 septembre 2020 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Roger COMBRES, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Thierry REVEIL, Georges CAUSERO, suppléant, Mme Françoise CARRIE, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Benoit DESENLIS, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Claude NEF, Jean-Claude BOURGUIGNON, et Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ;

Représentation : M. Didier DUPRONT est suppléé par M. Georges CAUSERO ; M. Gérard CASTET a donné pouvoir à M. Francis DUPOUEY ;

Absent excusé : M Gérard CASTET ;

Le comité technique (CT) de Trigone comprend 6 membres titulaires et autant de membres suppléants. Ce nombre a été fixé par la délibération du Comité Syndical CS n°22.05.18 en sa séance du 31 Mai 2018. Il est composé en nombre égal de :

- 3 représentants du comité syndical titulaires et 3 suppléants
- 3 représentants du personnel titulaires et 3 suppléants


Le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est composé de la même manière. Ainsi, il appartient au comité syndical de désigner, pour chacune de ces 2 instances, ses trois représentants titulaires et suppléants.

Lors des précédentes commissions, les représentants titulaires de la Collectivité au sein du CT et du CHSCT étaient désignés parmi les membres de l'organe délibérant et les représentants suppléants parmi les agents de la collectivité (direction et chef de service).

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
 Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
**DELIBERE ET DECIDE**

- D'élire ses membres siégeant aux instances représentatives du personnel comme suit :

Comité technique (CT)		CHSCT	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Francis DUPOUEY	M. Jean-Pierre SALERS	M. Francis DUPOUEY	M. Jean-Pierre SALERS
M. Patrick SUAREZ	M. Patrick DUBOSC	M. Thierry REVEIL	M. Didier DUPRONT
M. Jean FALCO	M. Gérard LILLE	M. Jean-Paul FORMENT	M. Jean FALCO

Le Président  
 Francis DUPOUEY 

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.